

RESOLUTION N°01/ COPTAC/06

Relative à la liquidation de l'ex-CAPTAC

L'Assemblée Plénière

Vu la Convention de la COPTAC ;

Vu le protocole d'Accord portant liquidation de la CAPTAC ;

Considérant les exigences de solidarité et de concertation sous-régionale ;

INVITE :

Les Etats-Membres à payer leurs arriérés de contribution à l'ex-CAPTAC dans les meilleurs délais ;

CHARGE :

Le Président de l'Assemblée Plénière de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer le recouvrement de créances de l'Ex-CAPTAC.

Fait à Yaoundé, le 07 juillet 2006

LES PAYS SIGNATAIRES :

- 1. POUR LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**
- 2. POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**
- 3. POUR LA REPUBLIQUE DU CONGO**
- 4. POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**
- 5. POUR LA REPUBLIQUE GABONAISE**
- 6. POUR LA REPUBLIQUE DU TCHAD**